

TRANSACTION

Prix applicables à compter du 1er février 2020

Prix de vente Net vendeur	Honoraires TTC	Honoraires HT
De 0 € à 49 999 €	5 000 €	4 166,66 €
De 50 000 € à 79 999 €	6 000 €	5 000,00 €
De 80 000 € à 99 999€	7 000 €	5 833,33 €
De 100 000 € à 139 999 €	8 000 €	6 666,66 €
De 140 000 € à 189 999 €	10 000 €	8 333,33 €
A partir de 190 000 €	6 % du montant	
A partir de 400 000€	5 % du montant	
A partir de 600 000€	4 % du montant	

Les honoraires de négociation sont :

A la charge du vendeur dans le cadre d'un mandat de vente "commission vendeur"

A la charge de l'acquéreur dans le cadre d'un mandat de vente "commission acquéreur"

Montant minimum d'honoraire TTC 5 000 € (à l'exception des garages et stationnements 3 000 €)

T.V.A. au taux légalement en vigueur, actuellement de 20%

**En cas de délégation de mandat consentie par un autre professionnel de l'immobilier,
le barème applicable est celui du titulaire du mandat initial.**

Les honoraires d'agence sont exigibles le jour de la signature de l'acte authentique chez le notaire.

GESTION LOCATIVE (A la charge du propriétaire)

LOGEMENTS

Honoraires de gestion : 8 % des loyers hors charges

GARAGES/BOX/STATIONNEMENT

Honoraires de gestion : 10 % des loyers hors charges

LOCAUX COMMERCIAUX ou PROFESSIONNELS

Honoraires de gestion : 10 % des loyers hors charges

LOCATION

Prix applicables à compter du 1er janvier 2020

BAUX D'HABITATION

Conformément aux dispositions de l'article 5 de la Loi du 6 juillet 1989 et du décret 2014-890 du 1er août 2014, tous les tarifs sont TTC

A LA CHARGE DU LOCATAIRE

- Rédaction du bail		3 €	Montant plafonné à 10 % du loyer annuel hors charges
- Organisation de la visite	8 €/m2	3 €	
- Constitution du dossier de location		2 €	
- Etat des lieux d'entrée	3 €/m2		

A LA CHARGE DU BAILLEUR

- Rédaction du bail		3 €	
- Organisation de la visite	8 €/m2	3 €	
- Constitution du dossier de location		2 €	
- Etat des lieux d'entrée	3 €/m2		
- Frais d'entremise et de négociation de la mise en location	forfait 20.00 €		

BAUX D'EMPLACEMENT DE GARAGE ET/OU DE PARKING

120 € TTC à la charge du bailleur et 120 € TTC à la charge du locataire, soit 100 € HT pour chacune des parties.

BAUX PROFESSIONNELS OU COMMERCIAUX

Honoraires à la charge exclusive du preneur (ou éventuellement répartis entre le bailleur et le preneur selon le mandat)

Honoraires de location : 15 % HT du loyer annuel hors charges

Renouvellement de bail : 10 % HT du loyer annuel hors charges